République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 10 avril 2025

Date de la convocation: 04/04/2025

Membres en exercice : 16

Présents : 12

Votants: 16

Le dix avril deux mille vingt-cinq à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Eléonore CARRIERE, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés: Céline CARCENAC représentée par Isabelle REDON, Amélie BLACQUIERES représentée par Jean-Charles ROGGERO, Anne MAZARS représentée par Josiane GINESTET, Martyn LAFON représenté par Delphine DESHAIES-GALINIE

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Dominique BARBUTO

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

Objet: TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025 - DEL_2025_009

La loi de finances pour 2018 a institué un dégrèvement de la taxe d'habitation afférente à la résidence principale (THRP) pour 80% des ménages les plus modestes. La loi de finances 2020 met en œuvre sa suppression définitive en 2023 pour l'ensemble des contribuables.

Le taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires a été gelé entre 2020 et 2022. Depuis 2023, les communes ont de nouveau la possibilité de faire varier leur taux.

Le Conseil municipal,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le code général des impôts,
- **Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 25 mars 2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_009-DE
AGEDI

CONSIDERANT la notification des bases fiscales 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE par 11 voix Pour et 5 voix Contre :

DECIDE une augmentation des taux de 1,5% relatifs aux taxes directes locales, tels que définis ci-dessous :

	Taux de référence 2024	Taux voté 2025
Foncier Bâti	50,68 %	51,44 %
Foncier non Bâti	88,36 %	89,68 %
Taxe d'habitation sur résidences secondaires	10,04%	10,19%

AUTORISE monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Marc VENZAL

Le secrétaire de séance,
Dominique BARBUTO

MAIRIE DE CUNAC (Tam)

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 14/04/2025
Publié ou notifié le 15/04/2025

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_009-DE
AGEDI

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 074 CUNAC
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALBI

N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	**1 446 103**	**50,68**	**140,91**	**1 490 000**	**755 132**	51.44	766 456
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**21 350**	**88,36**	**203,95**	**21 400**	**18 909**	89.68	19 191
Taxe d'habitation (TH)	**44 715**	**10,04**	**49,16**	**37 600**	**3 775**	10.19	3 831
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		789 478
				Total	**777 816**		

Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
bâties (TFB)	Produit total souhaité	51.44	
non bâties (TFNB)	789 478 / 777 816 = 1.014993	89.68	
ion (TH)		10.19	
cière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

RCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			**37 804**	**0**	**0**	**- 202 787**	**- 164 983**

VATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

endus des à taux voté 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
478		**- 164 983**		624 495

À ALBI
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
ANNE-MARIE AUDUREAU

Le
Pour la Préfecture,

Le 10/04/2025
Pour la Commune,
Le Maire
Marc VENZAL

MAIRIE DE CUNAC (Tarn)

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_009-DE
AGEDI

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 074 CUNAC
ARRONDISSEMENT : 81 ALBI
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALBI

N° 1259 COM (2)

Date de transmission de l'acte: 14/04/2025
Date de reception de l'AR: 14/04/2025
081-218100741-DEL_2025_009-DE
AGEDI

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	795
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	35 107
d. Logements sociaux et longue durée	102
Taxe foncière non bâtie	1 800
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>
b. Base minimum	
c. Locaux industriels	
d. Autres allocations	

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	123 487
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi (terres agricoles)	3 579
c. Par la loi (autres)	
Cotisation foncière des entreprises	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	37 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrevées hors locaux vacants	7 667
d. Bases dégrevées locaux vacants	
e. Bases dégrevées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET P

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,733015
d. Taux FB commune 2020	18,71
e. Taux FB département 2020	29,91

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : national 11	Taux moyens communaux de 2024 au niveau : départemental 12	Taux plafonds de 2025 13	Taux des EPCI de 2024 14	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14) 15
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	57,96	144,90	3,99000	140,91
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	83,14	207,85	3,90000	203,95
Taxe d'habitation (TH)	23,88	21,32	59,70	10,54000	49,16
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy.75% départemental	9,17
b. Taux maximum de la majo	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :	
a. National	>>>
b. Communal	>>>
Taux maximum :	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	37,51